



ASSOCIATION MUSICHOEUR

Compte rendu de la réunion
du Mardi 2 Juillet 2013

au Lycée D'Arsonval de St Maur-des-Fosses

Ordre du jour :

- Bilan du festival 2013
- Projets 2013-2014
- Fonctionnement de l'association
- Réunion des membres du bureau

Bilan du festival 2013:

M Desfray commence par faire un bilan des concerts de l'académie de Créteil.

30 projets ont été conventionnés en 2013.

Certains ont mobilisé différents partenaires institutionnels qui aident au financement, comme la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) ou encore le Plan Académique de Formation. Ainsi, 9 concerts « standards de jazz » et 2 concerts « les 3B » ont pu être donnés.

M Desfray présente un site récemment ouvert sur Dailymotion « faites de la musique » qui permet de mettre en ligne les travaux des élèves dans le domaine du chant choral.

Chaque professeur peut y déposer des extraits de concert.

Il reste néanmoins impératif de faire signer aux parents des enfants une fiche de cession de droit à l'image.

Il est possible de récupérer tous les documents Musichoeur sur notre site :

<http://www.musichoeur.musique.ac-creteil.fr/>

Les archives de tous les festivals sont également consultables.

En outre, P.G Verny, trésorier de l'association, rappelle qu'il faut rapidement lui envoyer les listes d'œuvres pour la déclaration SACEM .

Projets 2013-2014 :

2 projets sont inscrits au PAF :

1. *Mener un projet pluridisciplinaire.* Formation dispensée par E. Touchard. Ce stage n'oblige pas les enseignants à adhérer à Musichoeur. Le matériel sonore est composé d'un cd de travail (non exploitable en concert), d'un cd de démonstration et d'une partition piano-voix. (2 voix)

Le concert devra se faire accompagné d'un pianiste (de très bon niveau), un percussionniste, un batteur et un contrebassiste.

2. *Rencontre chorale « Nougaro »*, stage animé par P.G Verny.

En cas de participation, le professeur doit faire voter le projet en conseil d'administration.

Une réunion a eu lieu Mercredi 3 Juillet à Fontainebleau. P.G Verny suivra ensuite le projet dans les différents établissements participants afin d'harmoniser l'approche artistique de chaque chorale.

Fonctionnement de l'association :

Arocéa et Musichoeur examineront la possibilité de fusion à partir de la rentrée 2013. Pour conserver les avantages acquis par l'association Musichoeur (licence d'entrepreneur de spectacle), le nom doit rester le même. Certaines questions demeurent et seront résolues au cours d'une réunion des membres du bureau.

Réunion des membres du bureau:

Les membres du bureau commencent par déterminer le calendrier de la rentrée 2013 :

La première réunion d'information de rentrée 2013 aura lieu dans 4 lieux différents, selon le secteur dans lequel se trouve chaque établissement.

Secteur 94: lundi 23 Septembre au collège H. Matisse de Choisy le Roi à 13H30.

Secteur Nord 77: à préciser

Secteur 77 Sud: Lundi 30 Septembre au Lycée J. Amyot de Melun de 13H30.

Secteur 93: à préciser

Concernant les différents forfaits et l'adhésion à Musichoeur, quelques changements sont effectués pour la rentrée 2013 :

La cotisation reste à 35 Euros .

L'assurance : 35 Euros.

Le coût de la Sacem ayant augmenté , l'association est dans l'obligation de revoir ses tarifs.

Les membres du bureau décident de mettre le forfait à 50 Euros pour les concerts gratuits et 75 Euros pour les concerts payants.

Pour utiliser le matériel de l'association, il sera impératif d'assister à la formation de sonorisation.

Le forfait sono sera modulable selon les besoins.

A 12H45 la séance est levée.

Le Président
Claude Desfray

La secrétaire de séance
Magali PARIS